

République française

Département de Seine-et-Marne

COMMUNE DE JAIGNES

Séance du 07 janvier 2023

Membres en exercice :

8

Présents : 7

Votants: 8

Date de la convocation: 03/01/2023

L'an deux mille vingt-trois et le sept janvier l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Achille HOURDÉ

Présents : Achille HOURDÉ, Jean-Pierre BLÉTARD, Gérard CHÂTEL, Eloi BOUILLARD, Maxime DE AMORIN, Maria DECAUCHY, Marie-Claire ROQUES

Représentés: Nathalie LE COHU par Marie-Claire ROQUES

Excusés:

Absents:

Secrétaire de séance: Maria DECAUCHY

Objet: DELIBERATION MODIFICATIVE DE LA DEMANDE DE DETR POUR 2023 - DE_2023_001

Monsieur le Maire indique aux membres du conseil municipal que suite à l'augmentation des coûts des travaux et matériaux, nous avons reçu un nouveau devis et qu'il convient de réactualiser le montant sollicité.

Après avoir précisé les dispositions permettant de solliciter une participation de l'Etat au travers du dispositif de la Dotation d'Equiperment des Territoires Ruraux (DETR) de l'année de 2023 pour un montant maximal de 80% des travaux. Sur la base de l'estimation pour un montant global de 619 000 € HT pouvant bénéficier d'une DETR, sachant que nous avons obtenu de la DSIL 2022 un montant de 202 230.00€ représentant 32.685% du montant HT. Par ailleurs, nous avons fait une demande de subvention au SDESM d'un montant de 20 000.00€ représentant 3.231% du montant HT.

Nous sollicitons donc une DETR pour un montant de 272 880.00€ représentant 44.084% du montant HT.

Il est proposé au conseil d'autoriser Mr le Maire à solliciter cette aide pour cette RÉNOVATION THERMIQUE DU BLOC COMMUNAL "CANTINE-ÉCOLE-MAIRIE" DANS LE CADRE DE SA RÉHABILITATION AVEC INSTALLATIONS D'ÉNERGIES RENOUVELABLES, bâtiment situé au 18 rue de l'Abbaye.

Après en avoir délibéré le conseil, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- Approuve le projet qui est présenté.
- Autorise Mr le Maire à solliciter cette demande de subvention auprès de l'Etat.
- Arrête les modalités de financement.

Secrétaire de séance
Maria DECAUCHY



Achille HOURDÉ
Maire

SOUS PREFECTURE DE MEAUX
Date de réception de l'AR: 11/01/2023
077-217702356-20230107-DE_2023_001-DE